

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issoudun, le 25 octobre 2005

« Fermeture des bureaux de tabac : le double jeu de la chambre syndicale »

Suite à l'article paru le 25 octobre dans la NR et relatant l'assemblée générale qu'a tenu la chambre syndicale des débitants de tabac de l'Indre, le député Bernard Pousset souhaite réagir :

« J'ai lu avec intérêt que la présidente de la Chambre syndicale déplorait la fermeture de 30 bureaux de tabac en 2 ans dans l'Indre, et mettait en cause les départs à la retraite sans reprise, la hausse du prix du tabac, la contrebande. Autant d'éléments sur lesquelles la Chambre syndicale n'a effectivement que peu de pouvoir.

Aussi m'aurait-il paru intéressant que la chambre syndicale s'exprime également sur la situation de bureaux de tabac tels que celui du bar de la Théols à Diou, que je connais bien pour avoir été le maire ayant racheté le fonds de commerce en 1997 afin d'aider l'activité à se maintenir. Mais, à l'occasion d'un changement de gérance mal organisé en novembre 2003 et alors que je n'étais plus maire de Diou, la chambre syndicale a trouvé là un prétexte pour supprimer son adjudication pour le tabac au nouveau buraliste, au plus grand profit des bureaux de tabac environnants, mais fragilisant de ce fait considérablement la situation financière du bar de la Théols.

Malgré mes courriers et mes multiples relances aussi bien auprès de la chambre syndicale de l'Indre, que des ministres de l'Economie successifs, chacun s'est retranché derrière la signature du contrat d'avenir du 18 décembre 2003, qui donne des pouvoirs exorbitants aux chambres syndicales au regard d'enjeux qui dépassent largement le cercle de ses attributions. Le président de la confédération des débitants de tabac s'est quant à lui bien gardé de répondre à mes nombreux courriers.

En tant que député élu dans une circonscription rurale, j'œuvre tous les jours en faveur du maintien des services pour nos campagnes. Je soutiens à l'Assemblée toute les initiatives visant à permettre aux buralistes de faire face aux bouleversements qu'ils traversent actuellement, et qui conduisent à transformer ces commerces en véritables points multi-services, essentiels pour les petites collectivités. Me battant quotidiennement pour maintenir la vie et l'activité en ruralité, je ne peux que regretter le double discours de ceux qui déplorent la disparition des buralistes d'un côté, mais ne font rien pour les cas sur lesquels ils auraient pourtant un réel pouvoir à exercer. »

Bernard POUSSET